

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À HUIS CLOS DU 31 JANVIER 2022

À une séance ordinaire de conseil de la municipalité de Montcalm tenue à huis clos le 31 janvier 2022, à 8h30, par voie de conférence virtuelle, étaient présents les conseiller(ère)s:

Denis Courte	Huguette Drouin	
Richard Pépin	Pierre Bertrand	Édith Crevier

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le maire Steven Larose. Assiste également à la séance par voie de conférence virtuelle, Michael Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier.

22-01-024

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 JANVIER 2022

CONSIDÉRANT le décret N° 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 introduit maintenant certaines exigences concernant les séances du conseil dont l'obligation de rendre publique toute séance, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence virtuelle.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu unanimement :

- Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par conférence virtuelle;
- Que la séance sera enregistrée et diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité de Montcalm;
- Que l'enregistrement de la séance sera déposé sur le site Internet de la municipalité de Montcalm.

Son Honneur le maire Steven Larose déclare la séance ordinaire à huis clos ouverte.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

22-01-025

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 31 janvier 2022 tenue à huis clos et enregistrée.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte via la page Facebook.

4. DEMANDE DE FINANCEMENT AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

22-01-026

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports est en appel de projets au Fonds de sécurité routière 2022;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière vise à soutenir les organismes qui souhaitent réaliser des projets permettant d'améliorer la sécurité routière;

CONSIDÉRANT QU'à la suite des préoccupations des citoyens concernant l'excès de vitesse sur certains chemins municipaux, la Municipalité de Montcalm est actuellement dans un processus de révision des limites de vitesse sur ces chemins municipaux, et ce afin d'améliorer la sécurité routière sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité que le conseil municipal :

- Appuie formellement la demande d'aide financière de 6 000 \$ (coûts totaux du projet : 12 000 \$) au Fonds de la sécurité routière 2022 pour le projet « achat de radar pédagogique et de signalisation » qui consiste dans l'achat de deux radars pédagogiques et de panneaux de signalisation;
- Confirme sa participation financière au projet pour un montant de 6 000 \$;
- Autorise Monsieur Michael Doyle, directeur général / greffier-trésorier à déposer la demande d'aide financière et à signer le protocole d'entente ainsi que tous documents afférents incluant les documents de suivi administratif.

- adoptée à l'unanimité des conseillers-

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions est offerte via la page Facebook.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

22-01-027

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité de clore la séance extraordinaire du 31 janvier 2022 tenue à huis clos et enregistrée relative au budget.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Steven Larose, maire

Michael Doyle, directeur général
et secrétaire-trésorier